

AVIS PUBLIC

Édition du 16 février 2019

À TOUT INTÉRESSÉ

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE Conformément au règlement numéro 0667-2016

Prenez avis que le 4 mars 2019, à compter de 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, à l'hôtel de ville, située au 87, rue Principale à Granby, se tiendra une séance du conseil municipal de la Ville de Granby, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement aux demandes de dérogation mineure suivantes :

1.	<i>Nom du propriétaire :</i>	Patrick Bernier
(2019-80009)	<i>Numéro de cadastre :</i>	1 399 830 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	810, rue Demers
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	<p>La demande de dérogation mineure à autoriser une largeur de terrain de 8,96 mètres considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0664-2016 de lotissement, la norme est de 11 mètres pour une habitation unifamiliale jumelée desservie par les réseaux d'égout et d'aqueduc.</p> <p>La demande vise également à autoriser une superficie de terrain de 273 mètres carrés considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0664-2016 de lotissement, la norme est de 355 mètres carrés pour une habitation unifamiliale jumelée desservie par les réseaux d'égout et d'aqueduc.</p> <p>Le tout en référence au certificat de localisation préparé par M. Denis Juair, arpenteur-géomètre, sous le numéro 9 769 de ses minutes et sous le numéro de dossier 7 990, en date du 23 avril 2018.</p>
2.	<i>Nom du propriétaire :</i>	Lise Leduc
(2019-80015)	<i>Numéro de cadastre :</i>	1 012 120 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	85, rue Moreau
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	<p>La demande de dérogation mineure vise à autoriser un abri d'auto jusqu'à 6,2 mètres de la ligne avant de terrain considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la marge avant est établie à 7,5 mètres.</p> <p>Le tout en référence au certificat de localisation préparé par M. Denis Juair, arpenteur-géomètre, sous le numéro 9 434 de ses minutes et sous le numéro de dossier 7 549, en date du 8 décembre 2016.</p>
3.	<i>Nom du propriétaire :</i>	François Martel
(2019-80008)	<i>Numéro de cadastre :</i>	1 010 670 CQ
	<i>Adresses civiques :</i>	245 à 255, avenue du Parc et 89, rue Paré
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	<p>La demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction d'un escalier ouvert desservant le troisième étage considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, un escalier ouvert en cour avant peut desservir seulement le sous-sol, le rez-de-chaussée et le premier étage.</p> <p>Le tout en référence aux plans d'architecte préparés par M. David Leslie, architecte, portant le numéro de dossier P18-164, en date du 19 décembre 2018 et déposé par M. François Martel, propriétaire, le 9 janvier 2019.</p>
4.	<i>Nom du propriétaire :</i>	Dominic Martel
(2019-80037)	<i>Numéro de cadastre :</i>	1 010 985 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	210 à 212, rue Dufferin
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	<p>La demande de dérogation mineure vise à autoriser un bâtiment principal jusqu'à 5,65 mètres de la ligne avant considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la marge avant est établie à 7 mètres dans la zone GK09R.</p>

		Le tout en référence au plan de localisation préparé par M. Philippe Tremblay, arpenteur-géomètre, sous le numéro 3984 de ses minutes et sous le numéro de dossier 29 019, en date du 5 février 2019.
5.	<i>Nom des propriétaires :</i>	Samuel Bérard et Étienne Tétreault
(2019-80038)	<i>Numéros de cadastre :</i>	1 647 085, 1 647 557, 1 647 558, 1 647 559, 1 647 560, 1 647 561, 1 647 563, 1 647 564, 1 647 565, 1 647 980, 1 647 981, 1 647 982, 1 647 986 et 1 647 987, CQ
	<i>Adresses civiques :</i>	656 et 660, rue Clément, 572 à 592, rue Ferland et 573 à 593, rue Ferland
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	<p>La demande de dérogation mineure vise à autoriser une rue sans service à environ 23,41 mètres d'un milieu humide considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0664-2016 de lotissement, la distance minimale pour des terrains sans service est établie à 75 mètres.</p> <p>Le tout en référence au plan projet de lotissement préparé par M^{me} Émilie Martin-Ouellet, arpenteuse-géomètre, sous le numéro 2522 de ses minutes et 160207 de son dossier en date du 30 mai 2018 ainsi qu'à son plan cadastral parcellaire, sous le numéro 2505 de ses minutes et 120307 de son dossier.</p>
6.	<i>Nom du propriétaire :</i>	Manon Larochelle
(2019-80033)	<i>Numéro de cadastre :</i>	4 345 534 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	369, rue Gérard-Goulet
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	<p>La demande de dérogation mineure vise à autoriser un bâtiment principal jusqu'à 5,90 mètres de la ligne arrière de terrain considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la marge arrière minimale est établie à 6 mètres dans la zone FL12R.</p> <p>Le tout en référence au certificat de localisation préparé par M. Denis Juair, arpenteur-géomètre, sous le numéro 8 188 de ses minutes et sous le numéro de dossier 5 221, en date du 12 mars 2013.</p>
7.	<i>Nom du propriétaire :</i>	Chasco Inc.
(2019-80031)	<i>Numéro de cadastre :</i>	1 401 824 CQ
	<i>Adresse civique :</i>	480, rue Saint-Charles Sud
	<i>Nature et effets de la demande :</i>	<p>La demande de dérogation mineure vise à autoriser un futur terrain (lot 6 294 828, CQ) d'une superficie de 481 mètres carrés considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0664-2016 de lotissement, la superficie minimale d'un terrain est établie à 500 mètres carrés pour la zone IJ23R pour tout type de construction.</p> <p>Le tout en référence au plan cadastral parcellaire préparé par M. Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, sous le numéro 21055 de ses minutes et sous le numéro de dossier GBY10102201, en date du 4 janvier 2018.</p>

Donné à Granby, ce 16 février 2019.

La greffière adjointe,

M^e Julie Bertrand